

Choix d'un professionnel de l'isolation

Date de l'article

3/10/2019

Temps de lecture

4 min de lecture

■ CHOIX D'UN PROFESSIONNEL DE L'ISOLATION

Il se peut que vous envisagiez de faire les travaux vous-mêmes pour toutes les parois. Cependant, les questions de mise en œuvre sont plus complexes qu'il n'y paraît et vous risquez au final d'y perdre plus en ayant négligé une protection qui doit durer toute la vie de votre bâtiment.

Faire soi-même ou faire faire ?



Il est toujours tentant de faire son isolation soit même dans le but d'économies, d'autant que les systèmes proposés à la vente sont simples à mettre en œuvre et accessibles à tout bon bricoleur. Cela nécessite un travail soigné et surtout une documentation préalable pour les conseils de mise en œuvre. Cependant, réaliser l'isolation thermique d'un logement ancien peut s'avérer complexe et il faut s'assurer de prendre en compte tous les paramètres (thermique, humidité, ventilation) :

- quelles règles de l'art respecter ?
- comment avoir l'assurance que ces règles sont respectées ainsi que les recommandations des fabricants pour les systèmes retenus ?
- quelle responsabilité si l'ouvrage n'est pas bien réalisé ? Quelle assurance contacter ?

Sans oublier également l'isolation acoustique à laquelle il convient de prêter attention dès le départ de la rénovation étant donné qu'elle accompagne l'isolation thermique. En effet, les laines minérales jouent le double rôle d'isoler thermiquement et acoustiquement un logement quand elles sont intégrées entre deux masses (plaques de plâtres ou des éléments de maçonnerie). Faire appel à un professionnel c'est avoir une garantie sur les travaux réalisés.

De plus, des travaux de rénovation thermique effectués par une entreprise dans un logement principal peuvent ouvrir droit au crédit d'impôts pouvant s'élever à 40% d'économies suivant conditions particulières.

Quelle entreprise choisir ?

Faites appel aux métiers qui correspondent aux travaux que vous effectuez :

- un plâtrier-plaquiste pour l'isolation par l'intérieur,
- un couvreur, un charpentier, un menuisier pour l'isolation par l'extérieur,
- ou encore un plombier ou un électricien pour la VMC.

Si vous vous lancez dans de gros travaux, entourez-vous d'un maître d'œuvre qui sera soit un architecte, soit une entreprise générale ou une entreprise spécialisée.

Comment évaluer la qualification de l'entreprise ?

Se pose ensuite une autre question : comment savoir quelle entreprise est qualifiée pour mener à bien des travaux de rénovation à forte orientation efficacité énergétique ?

Il n'existe pas de qualification particulière pour cette spécialité alors, vous devrez décrire vous-même à l'entreprise ce que vous souhaitez comme niveau de performance, quels produits vous avez retenus, quels systèmes d'isolation vous souhaitez. D'où l'importance d'un site Internet comme www.toutsurlisolation.com pour vous guider dans ces démarches.

En savoir plus sur :

- **L'isolation acoustique**
- **Les laines minérales**

